

N° 37/10.22

[PRÉAVIS N° 24/6.22](#)

RÉPONSE AU POSTULAT XAVIER DURUSSEL ET CONSORTS « POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DU SITE BEAUSOBRE »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 30 août 2022 ainsi que le 14 septembre 2022. Elle était composée de Mmes Véronique DESSAUX HADORN, Jasinta DEWI FREITAG, Camille ROBERT, et de MM. Stéphane DEWARRAT, Jean-Pierre MORISETTI (absent le 30.08), Marc TISSOT et Clément BOURGEOIS, président-rapporteur.

La commission remercie Mme la syndique Mélanie WYSS, en charge de la direction « Administration, mobilité et ressources humaines », M. le Municipal Vincent JAKUES, en charge de la direction « Enfance, culture et durabilité », Mme Roxane AYBEK, directrice du Théâtre de Beausobre et cheffe de service de la culture et durabilité ainsi que M. Matthieu PLawecki, ingénieur en mobilité pour leur présence, leurs explications et les réponses apportées aux questions de la commission.

2 PRÉSENTATION DU PREAVIS

Les représentants de la Municipalité ont présenté le rapport-préavis n°24/6.22 de manière exhaustive et détaillée. La commission a pu bénéficier d'une présentation des différentes mesures ainsi que du contexte de ce plan de mobilité.

Pour rappel, le postulat intitulé « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre » a été déposé le 8 octobre 2015 par M. Xavier Durussel. À la suite de ce dépôt, un plan de mobilité pour le Théâtre de Beausobre a été initié en 2018. Ce plan de mobilité a ensuite été étendu à l'ensemble du site de Beausobre.

De nombreuses institutions privées comme publiques se dotent d'un document stratégique de ce type. Il se présente comme un processus cyclique qui comporte différentes étapes (non-exhaustives) :

- État des lieux, enquêtes
- Élaboration d'un plan d'action (définition d'objectifs et de mesures)
- Mise en œuvre
- Évaluation et suivi

Les différentes enquêtes ont démontré qu'à ce jour environ 9 personnes sur 10 (88%) viennent au Théâtre de Beausobre en transports individuels motorisés malgré le fait que la plupart d'entre elles proviennent de l'agglomération Lausanne-Morges.

L'objectif fixé par la Municipalité consiste à réduire ce nombre à environ 3 personnes sur 4 (76%). Cette baisse de 12 points a été calibrée sur des moyennes cantonales qui tiennent notamment compte du public cible.

Pour arriver à réaliser cet objectif, différentes mesures sont présentées et ont été débattues au sein de la commission.

3 DISCUSSIONS

3.1 *Développement de la mobilité douce*

Le jalonnement d'un itinéraire piétonnier depuis la Place de la Gare a d'ores et déjà été mis en place (via le compte de fonctionnement ADM). Si la commission salue cette mise en œuvre rapide, elle appelle de ses vœux à ce que le jalonnement soit élargi à d'autres itinéraires comme :

- L'itinéraire piétonnier depuis le passage sous-voies de la rue de la Gare via le sentier de St-Roch et l'avenue Hugonnet.
- L'indication du site de Beausobre comme une destination en tant que telle sur les panneaux indicateurs du réseau cyclable déjà en place.
- Sur la place de la gare CFF, l'indication des arrêts de bus desservants le site de Beausobre. Ceux-ci étant situés dans la direction opposée au site pour quelqu'un sortant de la gare.
- La densification et l'uniformisation du jalonnement sur le site de Beausobre (du moins aux différentes entrées du site) afin d'en améliorer la lisibilité.

La mesure A2 « Aménagements de modes doux » n'amène pas de propositions concrètes dans le cadre de ce préavis mais souligne l'importance de la mise en place d'un réseau pédestre et cyclable cohérent et de qualité à l'échelle (inter-)communale. Il semble évident que l'adoption du plan directeur communal des mobilités sera un atout afin de prévoir des aménagements de qualité en faveur des cyclistes sur le territoire communal.

La commission s'est longuement penchée sur la problématique du stationnement des vélos sur le site de Beausobre. En effet, les aménagements actuels sont jugés insuffisants par les membres de la commission, que ce soit en termes de proximité avec les différentes salles, du manque d'éclairage ou encore du manque de places couvertes. Différentes réflexions sont en cours dans le cadre des travaux de réaménagements extérieurs du site mais aucune garantie (hormis le respect de la législation en la matière) n'a pu être fournie quant à l'emplacement et au concept de ces nouveaux aménagements.

La mesure A3 « Promotion de la mobilité douce » proposant une distribution de « bons boissons » est limitée aux personnes se rendant au Théâtre lors de représentations. Sans aborder les problèmes pratiques que cette action pourrait engendrer, la commission dans son ensemble regrette qu'au final ce soit la seule action prévue dans le but d'améliorer le confort des cyclistes.

En effet, un stationnement de qualité couplé à un cheminement sûr et bien indiqué semble être des leviers plus intéressants pour améliorer l'expérience utilisateur des cyclistes.

Enfin, l'extension du réseau de vélos en libre-service « Publibike » offrirait une réelle alternative à tous les utilisateurs réguliers de ce réseau. Ceci aussi bien en journée qu'en soirée.

3.2 *Favorisation des transports collectifs*

En préambule, la commission a souhaité savoir s'il n'était pas possible d'organiser des bus navettes depuis la gare et/ou différents parkings. Il nous a été répondu que ces navettes représentent des coûts très importants. Ce système est mis en place dans le cadre de festivals (Morges-sous-Rire, Diabolo Festival, etc.) par le Théâtre en collaboration avec les MBC. Néanmoins dans le cadre du programme annuel ou de manifestations au CUBE, le coût est jugé disproportionné. C'est pourquoi l'option d'augmenter la cadence des bus réguliers en soirée (depuis juillet 2022) a été privilégiée dans le but d'améliorer l'attractivité des transports publics.

Des discussions ont été menées par la Ville de Morges avec les MBC et les représentants de la communauté tarifaire Mobilis afin d'intégrer le billet de transports publics dans le prix du billet de Théâtre. L'offre comprendrait les zones 30, 31 et 33 à contrario de la zone 32 pour laquelle le rapport coûts/bénéfices n'a pas été jugé suffisamment rentable (notamment en regard de l'offre limitée en soirée dans cette zone, à l'exception d'Echichens village).

Toutefois, comme expliqué par le préavis, le système de billetterie du Théâtre n'offre pas les conditions requises par Mobilis pour mettre en place une telle solution. La commission émet le vœu que le Théâtre puisse adapter son système afin que le public puisse bénéficier de cette solution simple et régulière.

Dans l'attente de ces ajustements techniques, la Municipalité propose d'offrir la gratuité des lignes MBC sur les zones 30 à 33 lors de certaines manifestations au moyen du budget de fonctionnement augmenté de 21'000 CHF. La commission salue les solutions proposées par la Municipalité afin d'intégrer un billet de transport public dans le prix du billet.

La proposition d'afficher les horaires des transports publics à la sortie des spectacles a été jugée pertinente par l'ensemble de la commission. Cependant le site étant desservi par trois lignes de bus et sur trois arrêts différents, l'affichage d'une carte du site permettant de situer les arrêts ainsi qu'un jalonnement adapté serait une véritable plus-value. La commission a également relevé le manque d'informations (emplacement des arrêts, ligne de bus à utiliser, etc.) en sortant de la gare. Le bureau de mobilité a indiqué que techniquement, un affichage spécifique pourrait être mis en place sur les panneaux d'information numérique qui seront installés aux nouveaux arrêts de bus de la gare. Cette solution pourrait apporter une plus-value intéressante avec des équipements existants et/ou en cours d'installation.

L'adaptation de l'ancien arrêt de bus situé sur l'avenue de Vertou en station de taxi représente une mesure « *complémentaire* ». Ce type de mesure est régulièrement déployée sous différentes formes dans le cadre de plans de mobilité ceci dans un but d'accompagnement au changement (tarification et/ou réduction du stationnement). Certains membres de la commission se questionnent quant à l'intérêt réel des taxis pour une telle mesure.

3.3 Réduction du trafic individuel motorisé

Au-delà de l'aspect environnemental, la réduction du nombre de places de stationnement (de 430 à 273 places) a pour effets de mettre fin au stationnement dans les cours des collèges de Chanel et de Beausobre ceci permettant ainsi la réaffectation totale de ces espaces à leur utilisation de base. Bien que la réduction du nombre de véhicules stationnés dans le périmètre réduise les nuisances pour le voisinage à la sortie des représentations, certains commissaires s'interrogent sur la potentielle augmentation du stationnement sauvage dans les quartiers avoisinants ainsi que sur la politique appliquée par les agents de la PRM face à cette problématique.

Le fait de diriger les automobilistes vers des parkings privés (P+R de la Gare, Îlot Sud, Charpentiers) a également paru comme inopportun à certains commissaires et auraient préféré voir les utilisateurs se diriger vers les parkings gérés par la Ville (Parc des Sports, Blancherie) qui sont bien reliés en transports publics respectivement situés à distance raisonnable à pied. Toutefois, l'intention du plan de mobilité est de diriger les utilisateurs vers le parking le plus proche.

Pour l'ensemble des commissaires, l'utilisation d'un système d'autopartage de type Mobility au départ de Beausobre, dans le cadre d'un évènement, n'a pas semblé être très pertinent mais pourrait être utile en journée pour les personnes travaillant sur le site et devant effectuer un déplacement professionnel ainsi que pour les habitants des quartiers avoisinants.

3.4 Communication

En parallèle de l'introduction de ces mesures, une campagne de communication sera mise en place dans un but d'information et d'accompagnement au changement. Des informations pratiques avec une identité visuelle claire sont prévues, notamment, sur les billets et dans le programme du Théâtre. Une étude comparative a été menée mais l'expérience a été peu concluante.

La commission relève qu'actuellement certains éléments pourraient être améliorés à moindres frais, comme par exemple, une réorganisation et une mise à jour de la page du site web du Théâtre dédiée aux informations pratiques (actuellement la solution mise en avant est le descriptif des sorties d'autoroute et les lignes de bus n'ont pas été mise à jour depuis le changement d'horaire de juillet 2022).

4 CONCLUSION

Le principal objectif de ce plan de mobilité est de diminuer la part des spectateurs se rendant au Théâtre de Beausobre en voiture (de 88 à 76%). Les mesures qui s'y rapportent répondent aux objectifs concernant la protection de l'air et permettront d'augmenter la tranquillité des personnes habitant à proximité du site ainsi que d'utiliser l'espace public de manière plus efficiente.

L'extension de la tarification du stationnement ainsi que la réduction de l'offre en stationnement lors de manifestations ou de représentations du Théâtre constitue un axe important pour atteindre ces objectifs et la commission soutient la mise en place de ces deux mesures.

Toutefois la commission estime qu'un certain nombre d'autres mesures, bien qu'allant dans le bon sens, ne semblent pas assez ambitieuses. On pourrait citer en exemple :

- Le « jalonnement des itinéraires piétons (et cyclables) » qui semble se limiter à un seul itinéraire (« jalonnement de l'itinéraire piétons entre la Gare et Beausobre »).
- L'information en temps réel de l'offre de transports publics (et à leur emplacement) serait mise en place uniquement à la sortie des représentations du Théâtre.
- Les mesures relatives au vélo qui se limitent à la distribution d'un « bon boisson » lors des ouvertures du Théâtre alors que le jalonnement d'itinéraires stratégiques couplé à un stationnement de qualité pourraient être des améliorations intéressantes.

De manière générale, la commission regrette que la majorité de ces mesures se concentre sur les soirs de spectacle alors que le postulat et les objectifs du rapport municipal (voir point 1 du rapport-préavis) visaient l'ensemble des personnes se rendant sur le site de Beausobre.

C'est pourquoi la commission, vous recommande à l'unanimité, d'accepter les montants relatifs à l'installation d'une station Publibike (mesure A4), à l'intégration du billet de transports publics dans le prix du billet de Théâtre (mesure B1), au déploiement d'un parcomètre collectif (mesure C1) et à la campagne de communication (mesure D). À contrario, elle vous recommande de ne pas accorder le montant relatif à la promotion de la mobilité douce (mesure A3). Au vu des éléments précédemment exposés, la commission émet le vœu que la Municipalité présente au Conseil des éléments pouvant offrir une amélioration significative quant à l'accessibilité du site de Beausobre pour les modes doux ainsi qu'au stationnement des vélos. Ce retour pouvant être envisagé par diverses voies telles qu'une communication, qu'un point de préavis ou encore au moyen du rapport de gestion.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire que le montant de CHF 8'000.00 pour la station Publibike (A4) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 18000.3657.02.
3. de dire que le montant de CHF 21'000.00 pour l'intégration du billet de transports publics dans le prix du billet de Théâtre (B1) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 18000.3657.02.
4. de dire que le montant de CHF 50'000.00 pour le déploiement d'un parcomètre collectif (C1) sera porté aux comptes de l'année 2023 via le budget PRM sur le compte N° 61500.3521.00.
5. de dire que le montant de CHF 50'000.00 annualisé sur cinq ans ainsi que CHF 5'000 par an pour la campagne de communication (D) sera porté aux comptes de l'année 2023 sur le compte N° 11300.3105.01 - action de communication.
6. de dire qu'il n'est que partiellement répondu au postulat de M. Xavier Durussel, et consorts « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre »

au nom de la commission
Le président-rapporteur

C. Bourgeois

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 5 octobre 2022.